COMMUNE DE CAUTERETS
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 5 OCTOBRE 2026

Sur convocation de Monsieur le maire, adressée individuellement à chaque membre le 29 Septembre 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le Lundi 5 octobre 2026 à 20h30.

Etaient présents :
M. Clément EULACIA, Maire, Jean-Marc CAMET, Valérie HAMONIAUX, Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Adjoints, Francis GUIARD, Alain LARROUDE, Didier LARRIBERE, Jean-Claude DUPLA-BILE, Albane IBERTO-MAZZALI, Elisabeth OCHANDORENA, Isabelle MASSON, Stéphanie MUN, Eric LESTABLE,

Absents Excusés :
M. Henri ARBEILLE qui a donné pouvoir à M. Eric LESTABLE
M. Xavier NEUSCHWANDER

Secrétaire de séance :
M. Jean-Claude DUPLA-BILE

Le procès-verbal de la séance du 30.09.26 2026 sera à approuver lors de la prochaine séance.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour suivant :

. Création de la commission municipale « urbanisme »
. Attribution de l'étal n° 11 des halles de Cauterets
. Indemnisation suite à sinistre – bâtiment de la gendarmerie
. Versement d'aides « opérations façades » 2024 et 2025
. Attribution du marché de travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et création d'une unité de turbinage – Lot 5 « Turbinage »
. Plan de financement pour le projet de sécurisation d'eau potable à la Raillère
. Plan de financement pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour parking silo
. Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour parking silo
. Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble Jarré – Lot 1 « Gros Œuvre »
. Avenant n° 5 au marché de travaux pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel le Londres en maison des saisonniers – Lot 1 « Désamiantage, démolition, gros œuvre »
. Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de l'hôtel le Londres en maison des saisonniers- Lot 4B « Serrurerie »
. Avenant n° 2 au marché de travaux pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel le Londres en maison des saisonniers – Lot 11 « Revêtement des sols et faïences »
. Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de l'hôtel le Londres en maison des saisonniers- Lot 9 « Electricité »
. Rectification sur délibération du 23 septembre 2024 portant sur avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de l'hôtel le Londres en maison des saisonniers- Lot 6 « Menuiseries »

. Avenant N° 4 au marché de travaux pour les travaux d'aménagement du théâtre de la nature – Lot 1A « Aménagement paysager »
. Avenant n° 1 au marché de travaux pour les travaux d'aménagements du théâtre de la nature- Lot 1^{E} « Tennis, Padel et City Stade »
. Vente de ferraille
. Convention avec la SPA d'Azereix
. Décision modificative budget commune- Avances forfaitaires de la maison des saisonniers
. Décision modificative budget commune – intégration des études terminées aux immobilisations corporelles en cours
. Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe
. Création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Délibération n° 1 - Création de la commission municipale « Urbanisme »

La commission « Urbanisme » a pour mission l'examen des dossiers liés à l'aménagement, la planification et l'urbanisme.

Il est proposé que cette commission soit composée du Maire, Président, et de 4 membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire présente la liste de candidats :

- Didier LARRIBERE
- Francis GUIARD
- Alain LARROUDE
- Xavier NEUSCHWANDER

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver la création d'une commission « Urbanisme » présidée par Monsieur le Maire,
- D'ajouter cette commission au règlement intérieur du Conseil municipal,
- De ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission « Urbanisme », une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir,
- De nommer comme membres titulaires de la commission « Urbanisme » : Didier LARRIBERE, Francis GUIARD, Alain LARROUDE et Xavier NEUSCHWANDER

Délibération n° 2 - Attribution de l'étal n °11 des Halles de Cauterets

L'étal n°11 des Halles, situé à l'entrée, est vacant. Les candidatures suivantes ont été reçues à la mairie :

- M. Pierre FABRE, traiteur.

Monsieur le maire propose de procéder au vote à bulletin secret pour attribuer l'étal n°11.

A l'unanimité le vote se fait à main levée.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Désigne M. Pierre FABRE, traiteur, pour occuper l'étal n° 11.

Indemnisation suite à sinistre - Bâtiment de la gendarmerie

Ajournée. Dossier non terminé avec l'assurance.

Délibération n° 3 - Versement d'aides Opérations Façades 2024 et 2025

Par délibération du 26 janvier 2024 Le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de l'Opération Façades pour l'année 2024 et son règlement. Ce programme est soutenu à 50% par la Région Occitanie sur l'année 2024.
Des dossiers ont été reçus en mairie et examinés par la Commission Façades.

Quatre dossiers peuvent prétendre bénéficier de cette aide :

> Le dossier de la copropriété « Les Fougères » représentée par Mme LOUSTAU Mireille. Les travaux sont effectués. Ces derniers sont conformes à la déclaration préalable obtenue (DP0651382400065) et répondent aux critères fixés dans le règlement de l'opération façades.
L'aide peut donc être accordée.
La subvention proposée est de 6 488,53 € : 20% d'une dépense éligible de 17 740 € HT pour travaux de façades soit 3 548 € et 35% d'une dépense éligible de 8 401,51 € HT pour éléments annexes soit 2 940,53 €, plafonnée à 6 000 € par façade et 12 000 € par immeuble.

Soit une subvention d'un montant de 6 488,53 €.

> Le dossier de M. DUSSOULIER Michel. Les travaux sont effectués. Ces derniers sont conformes à la déclaration préalable obtenue (DP0651382400146) et répondent aux critères fixés dans le règlement de l'opération façades.
L'aide peut donc être accordée.
La subvention proposée est de 795,94 € : 35% d'une dépense éligible de 2 274,12 € HT pour éléments annexes, plafonnée à 6 000 € par façade et 12 000 € par immeuble.

Soit une subvention d'un montant de 795,94 €.

> Le dossier de la mairie de Cauterets. Les travaux de la halle sont effectués. Ces derniers sont conformes à la déclaration préalable obtenue (DP0651382400136) et répondent aux critères fixés dans le règlement de l'opération façades.
L'aide peut donc être accordée.
La subvention proposée est de 9 400,10 € : 20% d'une dépense éligible de 15 007 € HT pour travaux de façades soit 3 001,40 € et 35% d'une dépense éligible de 18 282 € HT pour éléments annexes soit 6 398,70 €, plafonnée à 6 000 € par façade et 12 000 € par immeuble.

Soit une subvention d'un montant de 9 400,10 €.

> Le dossier de M.BARRERE-BURG Alain. Les travaux sont effectués. Ces derniers sont conformes au permis de construire obtenu (PC0651382400006) et répondent aux critères fixés dans le règlement de l'opération façades.
L'aide peut donc être accordée.
La subvention proposée est de 10 190,28 € : 20% d'une dépense éligible de 40 170 € HT pour travaux de façades soit 8 034 € et 35% d'une dépense éligible de 6 160,80 € HT pour éléments annexes de 2 156,28 €, plafonnée à 6 000 € par façade et 12 000 € par immeuble.

Soit une subvention d'un montant de 10 190,28 €.

Par délibération du 14 mars 2025 le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de l'Opération Façades pour l'année 2025 et son règlement. Cette opération est portée par la Commune seule.
Un dossier a été reçu en mairie et examiné par la Commission Façades.

> Le dossier de Mme GAY-CAPDEVIELLE Germaine. Les travaux sont effectués. Ces derniers sont conformes à la déclaration préalable obtenue (DP0651382500001M01) et répondent aux critères fixés dans le règlement de l'opération façades.
L'aide peut donc être accordée.
La subvention proposée est de 1 787,89 € : 35% d'une dépense éligible de 5 108,25 € HT pour éléments annexes, plafonnée à 6 000 € par façade et 12 000 € par immeuble.

Soit une subvention d'un montant de 1 787,89 €.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :
Dans le cadre de l'opération façades 2024 :

- D'attribuer une subvention de 6 488,53 € à la copropriété « Les Fougères » représentée par Mme LOUSTAU Mireille,
- D'attribuer une subvention de 795,94 € à M. DUSSOULIER Michel,
- D'attribuer une subvention de 9 400,10 € à la mairie de Cauterets,
- D'attribuer une subvention de 10 190,28 € à M. BARRERE-BURG Alain ;

Dans le cadre de l'opération façades 2025 :

- D'attribuer une subvention de 1 787,89 € à Mme GAY-CAPDEVIELLE Germaine.

M. le Maire précise que cette opération fonctionne très bien depuis des années. La réflexion est en cours pour la prolonger l'année prochaine avec une augmentation de l'enveloppe d'aide de 10 000 €.

Délibération n° 4 - Attribution du marché de travaux pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable et création d'une unité de turbinage – Lot 5 « Turbinage »

Suite première consultation pour le marché de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et création d'une unité de turbinage, le lot 5 « Turbinage » a été déclaré sans suites. Une nouvelle consultation a donc été lancée.

Sur la base de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre HYDROSTADIUM, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise HES pour un montant de 459 394,00 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 4 894 056,43 € HT.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'attribuer le marché de travaux du lot 5 « Turbinage » à l'entreprise HES pour un montant de 459 394,00 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 5 - Plan de financement pour le projet de sécurisation d'Eau Potable à la Raillère

Le recours à l'emprunt et aux subventions est nécessaire pour mener à bien les travaux de sécurisation d'eau potable à la Raillère. Le montant total de cette opération est actuellement de 4 894 056,43 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (€ HT)		**RECETTES (€)**	
Lot 1 Réseaux	2 085 410,00	Département - Fonds "ALIMENTATION EN EAU POTABLE" 2026	592 500,00
Lot 2 Réservoir	1 975 000,00	Département - Appel à projets "RESEAUX" 2026 et 2027	200 000,00
Lot 3 Résine et étanchéité (lot annulé)	0,00	Etat - DETR 2026 et 2027	200 000,00
Lot 4 Habillage en pierre	374 252,43		
Lot 5 Turbinage	459 394,00	Fonds propres de la commune dont emprunt	3 901 556,43
TOTAL	**4 894 056,43**	**TOTAL**	**4 894 056,43**

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération ;

- D’autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la recherche et à l’obtention de subventions pour cette opération.

M. Alain LARROUDE pense qu’il serait opportun de mettre au niveau de la Raillère un panneau présentant le projet.

M. le maire lui répond favorablement et précise que Mme I.Masson, en lien avec M. LARROUDE, travaillera sur le sujet pour nous faire une proposition de communication.

Délibération n° 6 - Plan de financement pour mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour parking silo

Monsieur le Maire fait part à l’assemblée du fait que la mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour les études et les travaux du parking silo peut faire l’objet de subventions.

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES (€ HT)		**RECETTES (€ HT)**	
TRANCHE FERME	Etude de faisabilité du parking silo et de l'optimisation des espaces de stationnements et des accès stratégiques	33 750,00	Banque des Territoires / Région - PVD 2026	74 825,00
OPTIONS	Elaboration du programme		Département - FAR 2027	25 000,00
	Suivi d'appel d'offres de Maîtrise d'œuvre			
	Assistance pendant la conception du projet			
	Assistance à la passation et l'exécution des contrats de travaux, suivi de chantier, jusqu'à la réception de l'ouvrage	115 900,00	Fonds propres	49 825,00
	TOTAL	**149 650,00**	**TOTAL**	**149 650,00**

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l’exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D’approuver le plan de financement prévisionnel de cette mission ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à la recherche et à l'obtention de subventions.

M. le Maire précise que l'AMO prévoit de repenser l'aménagement de l'entrée du village.

Délibération n° 7 - Attribution du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour parking silo

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet communal portant sur la création d'un parking silo de 400 places et sur l'aménagement de l'entrée du centre bourg.

Suite à la consultation en procédure adaptée d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et analyse des offres, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre la mieux-disante du Bureau d'Etudes Techniques SYSTRA pour les missions suivantes :

- Phase 1 Tranche ferme : Etude de faisabilité du parking silo et de l'optimisation des espaces de stationnements et des accès stratégiques
- Phase 2 Tranche optionnelle 1 : Elaboration du programme d'opération du parking silo
- Phase 3 Tranche optionnelle 2 : Suivi d'appel d'offres de Maîtrise d'œuvre pour les travaux du parking silo
- Phase 4 Tranche optionnelle 3 : Assistance pendant la conception du projet du parking silo
- Phase 5 Tranche optionnelle 4 : Assistance à la passation et l'exécution des contrats de travaux du parking silo et suivi de chantier

Le montant de la Tranche ferme est de 33 750,00 € HT, celui de l'ensemble des tranches optionnelles de 115 900,00 € HT. Soit un montant total pour l'ensemble des missions de 149 650,00 € HT.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'attribuer le marché d'AMO au Bureau d'Etudes Techniques SYSTRA pour un montant de 149 650,00 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 8 - Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation l'immeuble Jarré – Lot 1 "Gros-Œuvre"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 18 décembre 2025, attribuant le lot 1 (Démolition, Gros Œuvre) du marché de travaux de réhabilitation de l'immeuble Jarré à l'entreprise VIGNES ET FILS pour un montant total de 134 378,40 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux supplémentaires suivants :

Suppression mise en place bungalow – sommier BA – ancrage plancher	-10 196,44 € HT
Augmentation nombre de semelles, poteaux et plancher – réalisation arase	6 770, 74 € HT
Sécurisation cheminée	2 519,35 € HT

Ces travaux supplémentaires impliquent au total une moins-value de 906,35 € HT.

Le nouveau montant de ce lot est de 133 472,05 € HT, soit une diminution de 0,68 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en moins-value de 906,35 € HT sur le lot 1 « Gros Œuvre » de l'opération de logement de l'immeuble Jarré ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 9 - Avenant n°5 au marché de travaux pour les travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 1 « Désamiantage, Démolition, Gros Œuvre »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2024, attribuant le lot 1 « Désamiantage, Démolition, Gros Œuvre » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise VIGNES&FILS pour un montant total de 598 983,36 € HT.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

- La délibération du 10 avril 2025 approuvant l'avenant n°1 pour un montant en moins-value de 22 235,76 € HT.
- La délibération du 21 octobre 2025 approuvant l'avenant n°2 pour un montant en plus-value de 28 710,68 € HT.
- La délibération du 6 mars 2026 approuvant l'avenant n°3 pour un montant en plus-value de 18 564,33 € HT.
- La délibération du 29 mai 2026 approuvant l'avenant n°4 pour un montant en plus-value de 31 234,11 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux en moins-value d'un montant de 13 422,63 € HT.

Le nouveau montant de ce lot est de 641 834,09 € HT, soit une augmentation totale de 7,15 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :

- D'approuver l'avenant en moins-value de 13 422,65 € HT sur le lot 1 « Désamiantage, Démolition, Gros Œuvre » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 10 - Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 4B « Serrurerie »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 17 janvier 2025, attribuant le lot 4B « Serrurerie » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise ALKAR SCOP pour un montant total de 43 437,00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux supplémentaires de mise en place de protections des appuis de fenêtres du bâtiment B, et la réhausse des gardes corps des mezzanines impliquant une plus-value totale de 2 675,00 € HT.

Le nouveau montant de ce lot est de 46 112,00 € HT, soit une augmentation de 6,16 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en plus-value de 2 675,00 € HT sur le lot 4B « Serrurerie » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 11 - Avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 11 « Revêtement des sols et faïences »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2024, attribuant le lot 11 « revêtement des sols et faïences » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers au groupement d'entreprises BOYRIE/BURLO pour un montant total de 132 880,72 € HT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 2 février 2026 approuvant l'avenant n°1 pour un montant en plus-value d'un montant de 8 809,17 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux de modifications des chapes du bâtiment B par ragréage fibré, modification du parquet en lames PVC à coller, et pose du carrelage dans le bureau, pour un montant en plus-value total de 4 944,78 € HT, (1 301,55 € HT pour l'entreprise BURLO et 3 643,23 € HT pour l'entreprise BOYRIE) soit une augmentation de 3,72 %.

La répartition entre les entreprises revient ainsi à :
-BOYRIE : 39 042,73 € HT
-BURLO : 107 591,94 € HT

Le nouveau montant de ce lot est de 146 634,67 € HT, soit une augmentation de 10,35 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en plus-value de 4 944,78 € HT sur le lot 11 « Revêtement des sols et faïences » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 12 - Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 9 « Electricité »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2024, attribuant le lot 9 « Electricité » du marché de travaux de réhabilitions de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise FAUCHE pour un montant total de 166 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider les travaux de suppression des colonnes montantes ENEDIS, de l'ajout de la distribution antenne TV, de linolites dans les cuisines et de l'alimentation Velux et cordon chauffant impliquant une moins-value totale de 6 566,95 € HT.

Le nouveau montant de ce lot est de 159 433,05 € HT, soit une diminution de 3,95 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en moins-value de 6 566,95 € HT sur le lot 9 « Electricité » du marché de travaux de réhabilitions de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 13 - Rectification sur délibération portant sur avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers – Lot 6 "Menuiseries Intérieures"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 23 septembre 2024, attribuant le lot 6 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers à l'entreprise WOODART pour un montant total de 290 526,34 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rectifier la délibération du 29 mai 2026 une erreur ayant été commise sur le montant initial du marché, le coût mentionné de 305 352,28 € HT pour le lot 6 est en effet erroné.

La rectification à apporter est la suivante : le montant initial du lot est de 290 526,34 € HT, l'avenant en plus-value de 3 836,33 € HT, soit un montant total de 294 362,67 € HT, représentant une augmentation de 1,32 %.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en plus-value de 3 836,33 € HT sur le lot 6 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de réhabilitation de l'Hôtel Le Londres en Maison des Saisonniers dont le montant initial est de 290 526,34 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 14 - Avenant n°4 au marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1A « Aménagement paysager »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1A « Aménagement paysager » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature au groupement d'entreprises SPIE BATIGNOLLES MALET/ID VERDE pour un montant total de 595 062,60 € HT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- La délibération du 26 août 2025 approuvant l'avenant n°1 pour un montant en moins-value de 9 851,03 € HT.
- La délibération du 12 septembre 2025 approuvant l'avenant n°2 pour un montant en moins-value de 34 102,17 € HT.
- La délibération du 21 octobre 2025 approuvant l'avenant n°3 pour un montant en plus-value de 53 234,90 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la moins-value suivante :

Prestations non réalisées car effectuée par la Commune :

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	P.U HT (en €)	Montant H.T
29012	Marquage au sol places PMR	F	-2	41,70 €	-83,40 €
2902	Panneau type B (Ø 850) avec panonceau type M	U	-1	287,10 €	-287,10 €
Total					-370,50 € HT

Les modifications apportées constituent une moins-value de 370,50 € HT, soit une diminution de 0,06 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant de ce lot est de 603 973,80 € HT.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'approuver l'avenant en moins-value de 370,50 € HT sur le lot 1A « Aménagement paysager » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 15 - Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature – Lot 1E « Tennis, Padel, et City Stade »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 29 novembre 2024, attribuant le lot 1E « Tennis, Padel, et City Stade » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature à l'entreprise SAE TENNIS D'AQUITAINE pour un montant total de 86 090,00 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la moins-value suivante :
Prestations non réalisées car effectuée par le lot 1A :

N°	Désignation des travaux	Unité	Quantité	P.U HT (en €)	Montant H.T
86100	Panneau d'information aire de jeux	U	-1	1 200,00 €	-1 200,00 €
				Total	**-1 200,00 € HT**

Les modifications apportées constituent une moins-value de 1 200,00 € HT, soit une diminution de 1,39 % du montant initial du marché.
Le nouveau montant de ce lot est de 84 890,00 € HT.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide :
- D'approuver l'avenant en moins-value de 1 200,00 € HT sur le lot 1E « Tennis, Padel, et City Stade » du marché de travaux d'aménagements du Théâtre de la Nature ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

Délibération n° 16 - Vente de ferraille

A l'occasion de travaux, les services techniques ont récupéré des métaux qui ne peuvent plus être utilisés. Ceux-ci peuvent être achetés, donnant lieu à l'émission d'une facture pour laquelle le Conseil municipal est invité à se prononcer. Une validation permettrait l'encaissement et la sortie d'inventaire.
Le volume de ferraille récupéré est estimé à 641,20 €.
La société Derichebourg sise à Bordères sur Echez souhaite acquérir ce lot.

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :
- D'approuver cette action de récupération de ferraille ;

- D’accepter la vente de ce lot à 641,20 € à la société Derichebourg sise à Bordères sur Echez.

Délibération n° 17 - Convention avec la SPA d’AZEREIX

Monsieur le Maire présente à l’assemblée un projet de convention pouvant lier la commune à la SPA d’AZEREIX dans la gestion des animaux errants.
Les engagements de la SPA :

- Accueil des chiens et chats errants
- Garde des chiens dangereux
- Prise en charge des chiens mordeurs ou griffeurs
- Identification des propriétaires des animaux
- Surveillance vétérinaire

Les engagements de la commune :

- Participation financière annuelle calculée ainsi : 0.70 x Nombre d’habitants (INSEE) soit 0.7 x 829 = 580,30 €

La convention a une durée d’un an à compter de sa signature.

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l’exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l’unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D’approuver la convention proposée avec la SPA d’AZEREIX ;
- D’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention pour une durée d’un an ;
- D’inscrire les crédits nécessaires au budget de fonctionnement de la commune.

M. le Maire précise que cette convention permettrait une meilleure gestion des chiens errants. Elle prévoit une prise en charge et un acheminement. Le transport se ferait avec participation de la commune, somme à refacturer au propriétaire.

Délibération n° 18 - Décision modificative Budget Commune – Avances forfaitaires de la Maison des saisonniers

A la demande du Trésor Public, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les écritures de remboursement des avances forfaitaires sur le marché Maison des saisonniers.

REGULARISATION AVANCES MARCHE MAISON DES SAISONNIERS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 000.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**30 000.00 €**	**0.00 €**	**30 000.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	30 000.00 €
Total Général		**30 000.00 €**		**30 000.00 €**

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'adopter la présente décision modificative au Budget Commune.

<u>Délibération n° 19 - Décision modificative Budget Commune – Intégration des études terminées aux immobilisations corporelles en cours</u>

A la demande du trésor Public, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante afin de régulariser les écritures d'intégration des études aux différents marchés en cours.

DECISION MODIFICATIVE INTEGRATION DES ETUDES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0.00 €	106 480.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	106 480.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	**0.00 €**	**106 480.00 €**	**0.00 €**	**106 480.00 €**
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	106 480.00 €	0.00 €	106 480.00 €
Total Général		**106 480.00 €**		**106 480.00 €**

Le Conseil municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide :

- D'adopter la présente décision modificative au Budget Commune.

Délibération n° 20 - Création d'un emploi de technicien principal de 2ème classe

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A cet égard, compte tenu du changement de fonctions d'un agent contractuel en CDI, il convient de créer 1 emploi de technicien principal de 2ème classe au sein de la patinoire au budget de la Régie Cauterets-Loisirs.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la création de l'emploi de technicien principal de 2ème classe au sein de la filière technique du budget de la Régie Cauterets-Loisirs.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de technicien principal de 2ème classe au sein de la filière technique au budget de la Régie Cauterets-Loisirs
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal le 10/04/2026,

Le Maire propose à l'assemblée,
- La création d'1 emploi de technicien principal de 2ème classe permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires au sein de la filière technique du budget de la Régie Cauterets-Loisirs.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de la présente délibération
Grade : technicien principal de 2ème classe :
Ancien effectif : 0
Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :
D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune

Délibération n° 21 - Création d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28
Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,
Vu le budget de la collectivité,
Vu le tableau des effectifs existant,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A cet égard, compte tenu de la réussite à un examen professionnel et à l'inscription au tableau d'avancement d'un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, il convient de créer 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et de supprimer celui d'assistant de conservation dans le budget Cauterets-animations.

Cette suppression n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.
Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la création de l'emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe dans le budget Cauterets-animations et de supprimer celui d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe et de supprimer 1 emploi d'assistant de conservation en raison de la réussite à un examen professionnel d'accès par voie d'avancement de grade dans le budget Cauterets-animations.
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil municipal le 10/04/2025,

Le Maire propose à l'assemblée,

- La création d'1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaires au sein du budget Cauterets-animations.
- La suppression d'1 emploi d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2026

Grade : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal invité à se prononcer,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à partir du 01/11/26.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.

Questions diverses /

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h57.
